

POLITIQUE D'ANNULATION

Par respect pour l'organisation du cabinet :

,Toute annulation doit être effectuée au moins 24 heures avant le rendez-vous

,En cas d'annulation tardive ou d'absence non signalée,la séance pourra être facturée,

,Les retards peuvent entraîner une réduction du temps de la séance mais pas de son montant entendu à la prise de rendez-vous,

,La praticienne se réserve également le droit d'annuler ou de reporter un rendez-vous en cas d'empêchement,